

## BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

### Liste des pièces à joindre :

- Bulletin d'inscription et Contrat de formation, 5 pages paraphées et la dernière signée
- Preuve de virement bancaire (*mention de la formation et nom du stagiaire dans le libellé*)

A renvoyer par email à : [contact@arche-suisse.com](mailto:contact@arche-suisse.com)

NOM : .....

Prénom : ..... Date de Naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

E-mail : ..... Téléphone : .....

Je m'inscris à la formation suivante, dans la limite des places disponibles (merci de cocher la ou les cases correspondantes) :

	Formation	Date	Payant	Retour
Cycle 2	Neurosciences - En ligne	05 Septembre 2019 (inscriptions jusqu'au 07 Oct.)		-
SV	Supervision	07 Septembre 2019		-
Cycle 2	Psychopathologies - En ligne	02 Octobre 2019 (inscriptions jusqu'au 22 Oct)		-
Cycle 1	TEC 1	23-24-25-26-27 Octobre 2019		
Cycle 2	Hypnose Conversationnelle	21-22-23-24-25-26-27 Octobre 2019		
Cycle 1	Module révision 1	06-07-08-09 Novembre 2019		
AUTOH	Voyage Hypnotique Carpatas	20-21-22-23-24 Novembre 2019		-
SV	Supervision	07 Décembre 2019		-
Cycle 1	TEC 2	27-28-30-01 Nov & Dec 2019		
Cycle 1	TEC 3	15-16-17-18-19 Janvier 2020		
Cycle 1	TEC 1 bis	22-23-24-25-26 Janvier 2020		
SV	Supervision	25 Janvier 2020		-
Cycle 1	TEC 2 bis	19-20-21-22-23 Février 2020		
SV	Supervision	29 Février 2020		-
Cycle 1	TEC 3 bis	11-12-13-14-15 Mars 2020		
Cycle 2	Hypnose Stratégique	09-10-11-12-13-14-15 Mars 2020		
SV	Supervision	28 Mars 2020		-
Cycle 1	PRAT 1	01-02-03-04-05 Avril 2020		
Cycle 1	Module révision 2	06-07-08-09 Mai 2020		
Cycle 1	PRAT 2	06-07-08-09-10 Mai 2020		
SV	Supervision	06 Juin 2020		-
Cycle 1	PRAT 3	10-11-12-13-14 Juin 2020		

## BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

### GRILLE TARIFAIRE

Formation Hypnose Ericksonienne CYCLE 1		
Descriptif	Tarif Normal	Etudiant et Demandeur d'Emploi
Technicien 1 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
Technicien 2 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
Technicien 3 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
Praticien 1 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
Praticien 2 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
Praticien 3 (5 jours - 35h)	CHF 1 200	CHF 1 020
<b>Technicien + Praticien (30 Jours - 210h)</b>	<b>CHF 6.500</b> (au lieu de 7.200 soit CHF 700 de réduction)	<b>CHF 5 525</b>

Formation Hypnose Ericksonienne CYCLE 2		
Descriptif	Tarif Normal	Etudiant et Demandeur d'Emploi
<i>*Prérequis pour Hypnose Conversationnelle et Stratégique : Niveau Praticien en Hypnose Ericksonienne. Nous contacter si vous venez d'une autre école. Aucun prérequis pour Neurosciences et Psychopathologie.</i>		
Hypnose Conversationnelle* (7 jours - 49h)	CHF 1 450	CHF 1 250
Hypnose Stratégique* (7 jours - 49h)	CHF 1 450	CHF 1 250
Neurosciences (60 heures de vidéos et 30 h de webinaires en ligne)	Tarif Unique : CHF 900 ou 800€	
Psychopathologie (60 heures de vidéos et 30 h de webinaires en ligne)	Tarif Unique : CHF 900 ou 800€	
<b>Pack Cycle 2 : Conversationnelle + Stratégique + Neurosciences + Psychopathologie</b>	<b>CHF 3.995</b> (au lieu de CHF 4.700, soit CHF 705 de réduction)	-

Modules complémentaires		
Aide à l'installation (4 jours - 28h)	CHF 250 pour tous les praticiens certifiés A.R.C.H.E. (hors financement) - CHF 960 si hors A.R.C.H.E.	
Module de révision (4 jours - 28 h)	CHF 650 (si A.R.C.H.E.) - CHF 960 (si hors A.R.C.H.E.)	
Supervision A.R.C.H.E. (1 jour - 7h)	CHF 100 par journée - CHF 450 pour pack de 6 supervisions	
Voyage Hypnotique Carpates (inclus 5 nuits en hôtel, repas hors boisson (5 petits dej, 4 déj, 5 dîners), transport aéroport <-> hôtel)	Chambre double (partagée avec un stagiaire): 1400€/1590 CHF	Chambre simple: 1490€/1690 CHF

## BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

### INFORMATIONS PAIEMENT

L'ensemble des formations choisies revient donc à un total de .....CHF

Je décide de régler en :

- Gratuit dans le cas de retours uniquement
- Une fois, le ...../...../.....
- Trois fois selon l'échéancier suivant, préalablement validé par l'A.R.C.H.E. Suisse:
  - 1<sup>er</sup> versement, soit acompte de 20% de ....., le ...../...../.....
  - 2<sup>ème</sup> versement de ....., le ...../...../.....
  - 3<sup>ème</sup> versement de ....., le ...../...../.....

*Merci de prendre note que l'inscription n'est valable qu'une fois le premier versement reçu sur notre compte. L'intégralité de la somme du module de formation doit avoir été réglé avant le début de la formation.*

#### Informations virement bancaire:

- Le règlement de la formation se fait par virement bancaire uniquement.
- Pour les comptes en Euros, si les virements en devises étrangères ne sont pas possibles, merci d'utiliser le taux de conversion EUR/CHF du jour pour le calcul du montant en Euros.
- Joindre la preuve de virement à votre dossier afin que celui-ci soit complet
- **Merci de préciser le nom de la formation(s) à laquelle vous vous inscrivez dans le Libellé du virement ainsi que le nom du stagiaire faute de cela l'inscription ne sera pas prise en compte et des frais de gestion de dossier supplémentaire pourront être demandés.**

#### Détails du compte en banque :

Titulaire du compte: **ARCHE SUISSE SARL**  
Adresse: **9 rue Ferdinand Hodler, 1207 Genève**  
IBAN : **CH34 0078 8000 0506 6641 6**  
Code BIC : **BCGECHGGXXX**

## BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION

L'étudiant signataire prend connaissance de l'ensemble de ce que suit :

- L'objet de la présente formation ne présente pas de lien avec une démarche médicale visant notamment à établir un diagnostic ou à traiter une maladie. Cette formation ne saurait être appréhendée comme une alternative à une quelconque thérapie qui ressortirait de la compétence d'une profession réglementée.
- S'il y a désistement en cours de formation pour quelque raison que ce soit, l'étudiant signataire pourra refaire gratuitement la formation à laquelle il n'a pu complètement assister gratuitement, mais en aucun cas réclamer un remboursement de celle-ci.
- L'organisme de formation se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'inscription pour des motifs tenant à la sécurité des personnes, à l'éthique professionnelle, aux capacités d'accueil ou à tout autre motif non discriminatoire lié au bon déroulement des phases de formation professionnelle. Tout personne présentant une fragilité ou un trouble notamment de nature psychiatrique ou psychologique ne peut participer à la formation et est invitée à se rapprocher d'un professionnel compétent en la matière. En cas de doute, l'étudiant doit prévenir par écrit l'organisme de formation au moment de l'inscription. En tout état de cause, l'étudiant est tenu d'en informer sans délais l'organisme A.R.C.H.E. SUISSE qui ne saurait être tenu responsable d'un trouble découlant d'une fragilité psychologique exprimée ou révélée au cours ou postérieurement à la formation.
- Dans le respect des législations et réglementations notamment professionnelles et éthiques, les formateurs qui interviennent au cours de la formation bénéficient d'une liberté d'action et d'une indépendance technique dans leur exercice professionnel.
- Dans le cadre de cette liberté d'action, et à titre exceptionnel, les formateurs se réservent le droit de refuser un stagiaire au cours de la première journée de la formation, et ce pour des raisons qui leur sont propres. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, la formation serait intégralement remboursée.
- L'étudiant peut être exclu de toute ou partie de la formation organisée par A.R.C.H.E. SUISSE sans aucun droit au remboursement dès lors que les formateurs constatent que le comportement dudit stagiaire est de nature à perturber gravement la formation dans des conditions qui rendent impossible le maintien de sa présence lors des séances de formation et notamment lorsque son comportement traduit une fragilité incompatible avec la poursuite du suivi de la formation, qu'il/elle met en danger la santé du stagiaire, d'un autre participant ou d'un formateur, ou encore est constitutif d'un trouble grave à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.
- Le passage d'un niveau de formation au suivant est validé en fonction des acquis de chaque stagiaire. Les validations de Technicien et Praticien ont une autorité et une valeur de reconnaissance interne à l'organisme de formation et ne seront délivrées que sur démonstration des compétences théoriques et techniques du stagiaire. Il est précisé que ces diplômes et titres n'ont pas valeur de diplôme reconnu par l'Etat et ne permettent pas, par eux-mêmes, de revendiquer la qualité de psychothérapeute ou de psychologue.
- Conformément à la loi informatique et libertés et en application du RGPD, l'étudiant signataire dispose d'un droit d'accès de modification, de consultation et de suppression de ses données personnelles et sensibles détenues par l'organisme de formation.

**BULLETIN D'INSCRIPTION ET CONTRAT DE FORMATION****CONDITIONS DE PARTICIPATION****Article 1 : Objet du contrat :**

Ce contrat est conclu entre la SARL ARCHE SUISSE et le client sous nommé étudiant qui souscrit à la formation.

**Article 2 : Dispositions financières :**

Les tarifs sont exposés en page 2 du présent contrat. Afin de valider son inscription, le signataire doit joindre au présent contrat une preuve de paiement de la totalité des formations choisies ou d'un acompte représentant minimum 20% du montant total de celles-ci. Le signataire dispose ensuite d'un délai de rétractation de 10 jours. A l'issue de ce délai de rétractation, l'intégralité du prix de la formation est dû par l'étudiant.

**Une fois le délai de rétractation dépassé, les participants ne pourront plus déplacer ou annuler leurs dates de formation sauf cas de force majeure.**

**En cas de modification ou d'annulation, le retour gratuit sera utilisé (voir ci-après).**

Le tarif de la formation ne comprend ni l'hébergement ni les repas, qui sont à la charge du stagiaire.

**Toute participation à une formation offre la possibilité pour les participants de se réinscrire gratuitement une seconde fois à celle-ci (retour gratuit), dans un délai de 3 ans suivant la première participation, en fonction des places disponibles.**

**Article 3 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait de l'organisme :**

En cas d'inexécution partielle ou totale de l'action de formation, du fait de l'organisme, les sommes indûment perçues seront remboursées.

L'organisme se réserve le droit d'annuler une formation, pour raison pédagogique, ou à cause d'un nombre de participants insuffisant. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées.

**Article 4 : Inexécution totale ou partielle de la convention du fait du stagiaire :**

En cas d'abandon de la formation par l'étudiant en raison de la survenance d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur à sa personne s'analysant en un cas de force majeure, seule la partie de la formation entamée est due (par exemple, un « technicien 1 »). Le reste de la formation lui sera remboursée. La preuve de la survenance d'un cas de force majeure incombe au stagiaire.

Dans le cas de survenance d'un événement ne présentant pas les caractères d'un cas de force majeure, l'étudiant reste redevable de l'intégralité de la somme due pour la totalité de la formation et ne peut, le cas échéant, prétendre à ce titre à un quelconque remboursement.

**Article 5 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable : Le tribunal de Genève sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

L'étudiant, après avoir pris connaissance, compris et approuvé sans contrainte l'ensemble des conditions exposées appose la mention manuscrite « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

L'étudiant,

Nom, Prénom:

Mention «lu et approuvé»:

Signature:

Pour L'A.R.C.H.E SUISSE,  
Cachet et Signature,

